

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ELARGI A LA COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Mardi 6 novembre 2007

Présents : les conseillers et les membres de la commission.

Excusés : Mme Vieille, Mrs Feuvrier, Frenois. Mr Parrod (retard – réunion à la CCL)
Mrs Plazanet, Bourdin Guy.

Absent non-excuse: Mr Barthod.

Invitée : Melle Pernin, directrice de l'école intercommunale.

Secrétaire de séance : Mme Dutal.

Arrivée à 20h50 de Mrs Racca et Parrod.

ORDRE DU JOUR : présentation de l'avant projet définitif de l'extension
de l'école par Mr Kruzic, architecte.

Evolution du projet depuis l'avant projet sommaire : le muret qui ceinture la cour et qui par endroit atteint plus de 2m, sera constitué d'une partie basse en béton (1.20m environ) et le haut d'un garde corps en acier galvanisé (1m) qui allègera la structure.

La possibilité de transformer le muret en bancs dans l'arrondi sera étudié de même la création d'un bac à sable.

L'entrée de la salle associative sera mieux marquée avec un effet de courbure qui rappelle celle de l'église.

Le rythme des pans de toiture de l'ancien et du nouveau bâtiment sera respecté en façade.

Du bardage bois (mélèze naturel) marquera l'entrée de la salle associative et celle de la cour sur le local de rangement. Celui ci sera collé au mur d'enceinte et il n'y aura pas de garde corps à cet endroit.

Aménagements extérieurs : Le préau sera traité en toiture terrasse avec étanchéité et gravier roulé. Les poteaux seront métalliques vernis (recouverts à terme d'une peinture « voyante » pour les enfants). Les façades seront en enduit minéral mono couche. Les casquettes des toits terrasse seront habillées de zinc. L'éclairage se fera par projecteurs en façade. Les pans de toit seront recouverts par de la tuile plate.

Des stores extérieurs sont prévus pour les salles de classe et périscolaire.

Aménagements intérieurs : L'office disposera d'un circuit propre/sale. Un éclairage sommital naturel existera dans la salle associative et le vestiaire. La liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment se fera par une seule volée d'escaliers et un palier entre les deux portes d'accès aux salles de maternelle. L'accès handicapés est possible déjà par l'extérieur de l'ancien bâtiment mais l'emplacement d'un monte handicapé est prévu à côté du petit escalier intérieur.

Un store occultant est prévu dans la salle associative.

Un sol souple recouvrira le hall et les salles. Le sol de l'office sera en carrelage.

Le choix des châssis de fenêtres est le bois alu pour des raisons d'esthétique d'isolation et d'entretien. Les faux plafonds sont en dalles acoustiques. Celui de la salle périscolaire épousera la forme de la toiture pour donner une ambiance différente de celle de la salle de classe. Il est prévu une bonne isolation du plafond de la salle de classe car il supportera le bloc moteur de la ventilation.

Il existera deux réseaux de ventilation : un sanitaire classique et un déclenché par une sonde à dioxyde de carbone.

La partie intérieure de l'ancienne façade sera habillée de placo. Un panneau d'affichage est prévu à l'entrée du hall.

La chaufferie sera mise aux normes ; les vieilles cuves à fuel seront dégazées, découpées et évacuées.

Le générateur d'énergie sera une chaudière gaz naturel à condensation dont le surcoût par rapport à une chaudière classique est amorti en 3 ou 4 ans et qui permet des économies d'énergie.

Le circuit dans le nouveau bâtiment est à basse température (50°) : de fait les radiateurs sont plus gros mais à paroi froide (normes de sécurité enfants).

Aux luminaires prévus il est demandé de rajouter un luminaire central dans le hall d'entrée.

Dans le local de rangement un éclairage artificiel est prévu en plus de l'éclairage naturel par bandeau en hauteur.

Les coffrets existants EDF et gaz sont reportés en limite de propriété.

Le réseau eaux usées sera refait en ce qui concerne la partie qui se trouvera sous le bâtiment avec de nouveaux regards.

Des patères et un rangement sont à prévoir dans la salle périscolaire ainsi qu'un lave linge dans le local ménage.

Une centrale d'alarme incendie en interaction avec l'ancien bâtiment sera mise en place.

L'installation d'un adoucisseur d'eau est prévue en étudiant la possibilité de ne le mettre que sur le réseau des sanitaires.

Une étude sera menée avec l'OPC pour accoler le local des archives au mur du propriétaire voisin.

Le coût total de l'avant projet est de 595000€ HT (démolition, nouveau bâtiment, cour, préau, muret)

Toutes les questions ayant été épuisées, le maire soumet le projet au conseil.

Au vote le conseil approuve l'avant projet détaillé à l'unanimité.

Le permis de construire va être déposé sous huitaine et les dossiers de consultation d'entreprises seront prêts le 14 décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Christophe Bourdin souhaite faire part au conseil de ses motivations quant à sa demande d'achat de terrain autour de son habitation. La demande avait été étudiée lors du précédent conseil mais il ne s'agissait pas pour lui de terrain d'aisance. Ayant une micro entreprise d'entretien d'espaces verts et de déneigement, il désire pouvoir regrouper son matériel vers sa maison. Mais conscient du désagrément pour ses voisins d'avoir des engins et du bois entreposés vers chez eux et se trouvant gêné par le manque de place, il souhaitait acquérir la parcelle derrière sa maison. Après discussion, le conseil confirme sa décision précédente mais proposera à Monsieur Bourdin une convention d'utilisation de ce terrain d'environ 500m², renouvelable tous les trois ans, avec possibilité d'aménager une plate forme sans construction.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la vente d'un terrain de 5268m² en zone UY de Monsieur Bernard Charmier à Mademoiselle Cindy Piguet. Le Maire ne participe pas au vote. A l'unanimité des votants, le conseil ne préempte pas.

La séance est levée à 23h.